

**Pour bénéficier de l'abonnement Solidaire Réduit, vous devez être concerné par l'une des situations listées dans ce document. Le droit est accordé pour des durées variables selon les situations.**

**Pour vous abonner ou renouveler vos droits, plusieurs canaux sont à votre disposition :**



**les 6 agences TCL** : de 7h30 à 19h du lundi au vendredi, de 9h à 18h le samedi  
à Bellecour, Grange-Blanche, Part-Dieu, Gorge de Loup, La Soie  
de 8h à 18h du lundi au vendredi, de 8h à 13h le samedi à Villefranche-sur-Saône



**par courrier**  
sans mettre de timbre à :  
**VPC - Solidaire Réduit**  
**Libre Réponse 65700**  
**69339 Lyon Cedex 02**



sur **tcl.fr/solidaire** et laissez vous guider  
ou par courrier, en téléchargeant et en imprimant le formulaire disponible sur **tcl.fr/solidaire**

**Si vos droits sont à jour, vous pouvez également acheter votre abonnement auprès des points de vente TCL, des distributeurs automatiques ou sur l'agence en ligne :**



**boutique.tcl.fr**

**Pour plus d'informations**

sur les conditions, consultez



**tcl.fr/solidaire**

| Si vous êtes concerné<br>par l'une des situations suivantes                                                                                                                                                                                                                                  | Les documents à fournir                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Durée de validité<br>des droits                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Personne non-imposable et bénéficiaire d'une allocation France Travail : ARE, AREF, RFPE, RFF, ASP, ASS, ASSF, au taux journalier inférieur ou égal à l'allocation minimale journalière définie par l'UNEDIC et versée sur la base de 30 jours quelque soit le nombre de jours dans le mois. | 1. Dernier Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) ou Avis d'imposition sur le revenu. Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au barème d'exonération de l'impôt sur le revenu, disponible sur tcl.fr.<br>2. Dernière attestation des périodes indemnisées de France Travail ou dernier bulletin de paie émanant du Service Public.                                                                                                                                                                                                           | 6 mois                                                      |
| Personne non-imposable selon le Barème du Ministère et bénéficiaire d'un contrat aidé (CIE, PEC ou CDDI) de 26 heures hebdomadaires maximum.                                                                                                                                                 | 1. Dernier Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) ou Avis d'imposition sur le revenu. Pour savoir si vous êtes non imposable, référez-vous au barème d'exonération de l'impôt sur le revenu, disponible sur tcl.fr.<br>2. Dernier bulletin de salaire.<br>3. Bénéficiaire CIE ou PEC : Imprimé « CUI demande d'aide » complété et signé par les 3 parties.<br>4. Bénéficiaire d'un CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) : Imprimé « Attestation CDDI par un ACI de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône » complété, tamponné et signé. | 6 mois                                                      |
| Bénéficiaire d'un Contrat d'engagement Parcours Itinéraires Emploi Renforcé (PIER)                                                                                                                                                                                                           | Attestation contrat d'engagement Parcours Itinéraires Emploi Renforcé (PIER) délivrée par une structure d'insertion de la Métropole de Lyon.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 6 mois                                                      |
| Bénéficiaire d'un Contrat du Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)                                                                                                                                                                                   | Contrat PACEA en cours de validité, délivré par la Mission Locale, dûment complété et signé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 6 mois                                                      |
| Bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sans participation financière, et ses ayants-droits (enfants et conjoint) portés sur l'attestation.                                                                                                                                  | Attestation CSS sans participation financière en cours de validité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Renouvellement des droits lors d'un changement de situation |
| Bénéficiaire de l'Aide Médicale de l'Etat (AME) et ses ayants-droits (enfants et conjoint) portés sur la carte.                                                                                                                                                                              | Carte individuelle ou familiale d'admission à l'AME en cours de validité, délivrée par la CPAM.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Renouvellement des droits lors d'un changement de situation |

\*Liste des communes sur tcl.fr



**Tous les documents demandés doivent être des originaux (sauf édités depuis bornes en libre-accès ou internet)**



| Si vous êtes concerné par l'une des situations suivantes                                                                                        | Les documents à fournir                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Durée de validité des droits                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Personne non-imposable de 65 ans et plus, ou personne non-imposable retraitée à partir de 60 ans.                                               | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dernier Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) ou Avis d'imposition sur le revenu. Pour savoir si vous êtes non imposable, référez-vous au barème d'exonération de l'impôt sur le revenu, disponible sur tcl.fr.</li> <li>2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois</li> <li>3. Notification de retraite du régime général ou privé, délivrée par l'assurance retraite, précisant la date d'entrée en retraite.</li> </ol>                                                                      | Durée des droits jusqu'au renouvellement de la carte TCL (5 ans)                    |
| Ancien combattant ou son veuf(ve) de 65 ans et plus                                                                                             | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte du Combattant délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)</li> <li>2. Carte de ressortissant de l'ONACVG</li> <li>3. Justificatif de domicile si la carte n'a pas été délivrée dans le Rhône, la Loire ou l'Ain.</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                 | Durée des droits jusqu'au renouvellement de la carte TCL (5 ans)                    |
| Personne mutilée de guerre ou du travail, moins de 65 ans, atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 50%                                   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pour mutilé de guerre : Carte délivrée par l'ONACVG à une barre rouge</li> <li>2. Pour mutilé du travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation délivrée par la FNATH indiquant un taux d'invalidité d'au moins 50%</li> <li>- OU Notification d'attribution d'une rente d'incapacité permanente</li> </ul> </li> </ol>                                                                                                                                                                                     | Durée des droits jusqu'au renouvellement de la carte TCL (5 ans)                    |
| Jeune chômeur non-imposable âgé de 18 à 24 ans inclus et inscrit à France Travail pendant au moins 12 mois consécutifs sur les 18 derniers mois | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dernière attestation des périodes d'inscription de France Travail.</li> <li>2. Dernier Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) ou Avis d'imposition sur le revenu.</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 6 mois                                                                              |
| Bénéficiaire du dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) entre 18-24 ans inclus.                                                             | Imprimé FAJ signé et tamponné par l'organisme social (Mission Locale, CCAS, Maison du Rhône, Maison de la Métropole de Lyon).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Renouvellement des droits lors d'un changement de situation                         |
| Collégien, lycéen ou étudiant boursier (national et départemental).<br>Elève en SEGPA / ULIS / ITEP / IME.                                      | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Notification d'attribution définitive de bourse.</li> <li>2. Pour les lycéens : Formulaire TCL « donnant droit à un abonnement à tarif réduit » délivré et visé par l'établissement scolaire.</li> <li>3. Pour les étudiants (jusqu'à 27 ans inclus) : notification provisoire ou définitive délivrée par le CROUS ou la Région Auvergne Rhône-Alpes.</li> <li>4. Elèves en SEGPA / ULIS / ITEP / IME : Formulaire TCL donnant droit à un abonnement tarif réduit, délivré et visé par l'établissement scolaire.</li> </ol> | Durée de droit d'une année scolaire ou universitaire : renouvellement à la rentrée. |
| Enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)                                                                    | Attestation ou notification transmise par la MPMH de la Métropole de Lyon ou du Rhône, ou les MDPH de l'Ain et de la Loire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2 à 5 ans selon le taux d'incapacité indiqué par la MDMPH                           |
| Jeune volontaire du service civique                                                                                                             | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contrat service civique ou Carte du volontaire</li> <li>2. Dernière attestation de paiement</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Durée de droit d'une année scolaire / universitaire : renouvellement à la rentrée   |
| Bénéficiaire d'un Contrat Jeune Majeur confié à l'Aide Sociale à l'Enfance                                                                      | Attestation de prise en charge délivrée par la Métropole de Lyon ou des Départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain.<br>En cours de validité, dûment complétée et signée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Renouvellement des droits lors d'un changement de situation                         |
| Promo 16-18 ans de l'AFPA                                                                                                                       | Attestation « La Promo 16-18 ans de l'AFPA » délivrée par le Centre AFPA et la Métropole de Lyon.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Renouvellement des droits lors d'un changement de situation                         |



**Pour bénéficier de l'abonnement solidaire réduit, votre situation doit être éligible.  
(voir les conditions dans ce document ou sur tcl.fr).**

À réception de votre demande et après vérification,  
vous recevrez une notification par e-mail vous indiquant le traitement de votre commande

### Je renvoie mon dossier d'abonnement

• Le formulaire d'abonnement • Pièces justificatives selon la situation (voir dans ce document ou tcl.fr) • Moyen de paiement (chèque ou mandat SEPA)

Pour connaître les mentions légales applicables, rendez-vous sur le site tcl.fr

tcl.fr |

Appli TCL

Allô TCL : 04 26 10 12 12  
(prix d'un appel local)



Tous les champs sont obligatoires, ce formulaire doit être dûment complété pour garantir le traitement de votre dossier

Nom de l'abonné<sup>(2)</sup>  Prénom de l'abonné<sup>(2)</sup>

## 1 Je renseigne mes coordonnées en tant que payeur de l'abonnement

(parent/responsable légal de l'enfant, ou titulaire si je suis majeur et paye moi-même mon abonnement)

M ☐ Mme ☐ Ne se prononce pas ☐

Nom<sup>(2)</sup>

Prénom<sup>(2)</sup>

Adresse<sup>(2)</sup>

Code postal<sup>(2)</sup>  Commune<sup>(2)</sup>

**Afin de recevoir vos notifications de prélèvement, merci de préciser :**

Tél. portable  E-mail

## 2 Je renseigne mes coordonnées bancaires

**IBAN** - Numéro d'identification internationale du compte bancaire<sup>(2)</sup>

**BIC** - Code international d'identification de votre banque<sup>(2)</sup>

Identification du Créancier (ICS) : FR90ZZZ8A05CA

Référence Unique du Mandat (RUM) : VPC00120250618116330846789

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

En signant ce mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez SPL Relation Usagers (marque commerciale TCL Relation Usagers) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions de SPL Relation Usagers.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Nom et adresse du créancier :  
**SPL Relation Usagers**  
**19 Boulevard Vivier Merle**  
**BP 3167 - 69212 LYON cedex 03**

Veuillez signer ci-dessous pour acceptation des CGVU, de la commande, de son paiement et des modalités de traitement des données personnelles.<sup>(3)</sup>



Date :

(2) Champs obligatoires

(3) Les Conditions de Vente et d'Utilisation des titres de transport (CGVU), le Règlement du réseau TCL et la Politique de confidentialité et de sécurité des données personnelles sont disponibles sur [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr) (liens en bas de page du site).

## 3 Je renvoie mon dossier d'abonnement

- Ce mandat de prélèvement SEPA
- RIB obligatoire
- Le formulaire d'abonnement
- Pièces justificatives selon la situation (voir dans ce document ou [tcl.fr](http://tcl.fr))

par voie postale,  
**sans mettre de timbre, à :**  
**VPC - Solidaire Réduit**  
**Libre Réponse 65700**  
**69339 Lyon Cedex 02**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par SPL Relation Usagers que pour la gestion de votre contrat d'abonnement.

### ZONE RÉSERVÉE À TCL

Numéro client voyageur : .....

Numéro de carte/contrat : .....